

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-253 du 23 novembre 2009 portant prorogation du mandat des membres du groupe de travail « Surveillance du risque lié aux produits de santé » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM0931156S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1114-1, L. 5311-1 et D. 5321-7 ;  
Vu la décision DG n° 2007-283 du 2 janvier 2008 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail « Surveillance du risque lié aux produits de santé » ;  
Vu la décision DG n° 2007-286 du 2 janvier 2008 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail « Surveillance du risque lié aux produits de santé »,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le mandat des membres du groupe de travail « Surveillance du risque lié aux produits de santé » est prorogé pour une période de quatre mois à compter du 2 janvier 2010.

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT